

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 24 juillet 2020**

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (12) Mme TENENBAUM, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme CHOLLET, M. MEZUI, Mme JACQUEMARD, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. AVENA.

Membre excusé représenté : (3) M. REBSAMEN (représenté par M. HOAREAU), M. BERTHIER (représenté par Mme TENENBAUM), M. JASPART (représenté par Mme AKPINAR-ISTIQUAM).

Membre excusé : (1) Mme HERVIEU.

Date de convocation : 20 juillet 2020.

**Délibération n° : 22-2020**

**Objet : Accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active – convention de financement avec le Département de la Côte d'Or**

Les travailleurs sociaux du CCAS interviennent, par convention avec le Conseil Départemental de la Côte d'Or, dans l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA. Cette intervention fait l'objet d'une dotation annuelle établie par le Département à 105 000 €.

La convention annexée au présent rapport confirme l'attribution de cette dotation pour l'exercice 2020.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration du CCAS autorisent le Président à signer cette convention pour l'exercice 2020.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1



le Président et par délégalion,

*Antoine Hoareau*  
Antoine HOAREAU